

Transcription des anciens registres d'état civil

A - Note générale de présentation (mise à jour lors de la transcription du 9^{ème} registre)

I - But et modalités de la transcription

Le but de cette transcription est de faciliter l'exploitation des anciens registres d'état civil tout en préservant au maximum leur intégrité ; **il ne s'agit pas, toutefois, d'une transcription complète, mais d'une transcription limitée aux données significatives (date, nom, prénom, profession, âge, lien de parenté, lieu de résidence, ...) c'est-à-dire débarrassée de la répétition des formules administratives.**

Dans un souci de clarté et de commodité pratique, **ces données significatives sont, en outre, présentées sous forme de tableaux informatisés.**

Trois tableaux de structures différentes ont ainsi été dressés correspondant aux trois catégories d'événements relatés, **mariages, naissances, décès**, ces catégories ayant, chacune, ses données significatives particulières.

Ces tableaux offrent également l'avantage de permettre des **tris informatiques**, notamment dans l'ordre alphabétique des noms, ce qui peut faciliter les recherches généalogiques ; on peut aussi y trouver des facilités d'étude ou de recherche concernant d'autres données (âge, profession, par exemple) encore que certaines n'y figurent qu'épisodiquement (les règles d'inscription variant selon les auteurs).

II - Difficultés rencontrées et dispositions retenues

Le dépouillement du registre, en vue d'en extraire les éléments recherchés, a rencontré un certain nombre de difficultés.

La principale réside dans la lecture de l'écriture manuscrite, la forme imprécise et variable de certaines lettres entraînant des risques d'erreur, notamment du fait de confusions possibles (entre u, v, n en particulier).

Il faut également signaler quelques problèmes d'orthographe, certains mots, surtout des noms propres, s'écrivant différemment d'une inscription à l'autre, voire à l'intérieur d'une même inscription (par exemple, Moreau s'écrit aussi Maureau, Laignié, Lainié ou Laignié, Rangeart, Rengeart, Renjart ou Reniard, etc. ...) ; d'autres fois aussi, "de", "du", "de la" ou "d'" est ajouté au début d'un nom de famille sans qu'il s'agisse d'un quelconque anoblissement (peut-être pour marquer une filiation ou une origine) ; on peut également noter -du fait d'une transmission phonétique approximative- de vraisemblables confusions de lettres, par exemple entre "V" et "B" ("Vermerie" ou "Bermerie", "Venillan" ou "Benillan",), ou encore entre "B" et "M" ("Benillan" donnerait "Menillan") etc.

Pour essayer de résoudre au mieux les difficultés de lecture, nous avons procédé à des comparaisons entre inscriptions ; nous avons pu acquérir, ainsi, quelques certitudes et rectifier des mots qui paraissaient douteux.

En revanche, nous n'avons pas -sauf cas d'erreur manifeste- effectué de rectification concernant les diverses orthographes possibles d'un même nom propre, ne sachant pas, a priori, celle qu'il convenait de retenir ; cette façon d'opérer qui nous semble, en toute logique, pleinement justifiée, présente l'inconvénient de laisser en suspens les problèmes d'identification de personne ; mais, ceux qui seront confrontés à de tels problèmes pourront toujours tenter d'y remédier par la comparaison des diverses données (éventuellement corrigées des variations résultant de la transmission phonétique).

D'une façon plus générale, d'ailleurs, nous avons -à quelques rares exceptions près- respecté l'orthographe utilisée dans les registres, afin de conserver, dans la transcription, ce caractère particulier qui marque à la fois l'époque et le lieu (et sans doute, aussi, l'auteur de l'inscription) ; c'est ainsi que l'on trouvera dans les tableaux : L'Hospital pour L'Hôpital, aîné pour aîné, parrein pour parrain, marreine pour marraine, parastre (au sens de beau-père, mari de la mère), marastre (au sens de belle-mère, épouse du père), filiastre pour beau-fils, nepveu pour neveu, etc...

Dans ce même souci d'authenticité nous avons reproduit les divers titres ou professions cités dans les registres ; ils sont, également, évocateurs du lieu et de l'époque, ce qui, pour leur bonne compréhension, nous a conduit à les accompagner ci-dessous de quelques commentaires, pour lesquels -sur les cas les plus insolites- nous avons bénéficié du précieux concours de Mme Aubeneau.

escuyer (1^{er} titre de noblesse réservé aux simples gentilshommes), damoiselle (titre réservé aux femmes nobles qu'elles conservaient, avec leur nom de famille, après leur mariage, abr. : D^{lle}), M^{re} (abréviation pour Messire, titre des curés notamment), bourgeois (classe moyenne, citoyen d'une ville), Me (abr. pour Maître)

praticien (médecin? vétérinaire ? peut signifier aussi, mais c'est peu probable en l'occurrence, : homme de loi, greffier, avocat, ...), chirurgien, avocat, nottaire, clerc

brassier (manœuvre, par abr. : brass.), journallier ou journalier (par abr. : journ.), laboureur (possédant terre et outils de labour, par abr. : lab.), gardien ou gardeur (de bestiaux), tailleur d'habits, chaussurier, gallocher, scellier (sellier), charpentier (par abr. : charp.), charpentier de barriques (tonnelier), tysseran ou tisseran (par abr. : tyss. ou tiss.), sargeur ou sergeur (fabricant de serge), meusnier, masson (maçon par abr. : mass.), tuillier ou thuillier, caunier (fabricant de chaux), potier, rhodier ou roudier (sans doute fabricant de roue, charron), forgeron, mareschal (maréchal-ferrant), teyxier (tenancier ou fermier), jardinier, marchand (par abr. : march.), marchand de peilles (chiffonnier), marchand de quenouilles (quenouilles étant pris au sens de charges de fil pour quenouille), battelier, mattelot, cabaretier,

Nous signalons aussi que, d'une façon générale, dans un souci de simplification, nous n'avons pas mentionné l'appartenance à la paroisse de St Germain d'Esteuil, qui va de soi, sauf indication contraire..

Enfin, comme -malgré le soin apporté à ce travail- nous ne saurions prétendre en tout point à une transcription parfaite, il va de soi, qu'en cas de doute sérieux, il conviendra de se reporter au registre original (le moins souvent possible toutefois, afin de ménager ce précieux document).

NB 1 - A partir du 2^{ème} registre, une nouvelle colonne a été insérée dans le tableau des décès afin de mentionner le lieu d'inhumation ; pour réduire au maximum la largeur de cette colonne, un code de 3 lettres a été utilisé :

1^{ère} lettre : **G** (bourg de St Germain), **H** (L'Hôpital), **J** (St Jean de Segondignac ou St Gaux)

2^{ème} et 3^{ème} lettres : **CM** (cimetièrre), **EG** (église) ou **CH** (chapelle) ou, en certains endroits explicitement mentionnés,

BR (bariteau), **BN** (béniteau), **BL** (baliteau), ces 3 dernières dénominations correspondant, semble-t-il, à un même emplacement près du bénitier, à l'entrée de l'église ou de la chapelle, désigné également sous le nom de « portique ». (il semble que le choix entre ces divers lieux ait été, surtout, une question de casuel).

2 -Enfin, pour faciliter la consultation du registre, en vue de vérifications éventuelles, nous avons, à partir de la transcription du 8^{ème} registre, mentionné, dans la dernière colonne de chaque tableau, le numéro marqué au tampon sur la feuille correspondante du registre, avec la mention R (recto) ou V (verso).

Transcription des anciens registres d'état civil

Période 1793 – 1802

(Trois registres : Naissances, Mariages, Décès)

Remarques sur la tenue des registres

1 – Considérations générales

Pour le but de cette transcription et ses principales caractéristiques, il convient de se reporter – comme précédemment - à la note générale de présentation établie lors du 1^{er} recueil (relatif aux 1^{er} et 2^{ème} registres) que, dans un but de commodité, nous avons reproduite en tête des derniers recueils (en y ajoutant quelques précisions notamment pour tenir compte des modifications apportées à l'occasion des transcriptions correspondantes).

2 – Remarques particulières concernant la période 1793 – 1802

La fin de l'Ancien Régime et l'avènement de la République qui caractérisent cette période 1793 – 1802, ont conduit à des modifications importantes qu'il convient de signaler :

En premier lieu, les naissances, mariages et décès ne sont plus mentionnés les uns à la suite des autres sur un même registre (en principe dans l'ordre chronologique) mais font l'objet de 3 registres distincts, ce qui n'a pas d'incidence sur les tableaux de transcription eux-mêmes (établis, dès l'origine, en séparant ces 3 catégories) ; la seule différence qui en résulte est le regroupement dans un seul dossier de la transcription des 3 registres d'une même période ; **ainsi, il n'y a plus de dossier de transcription par registre mais par période (c'est à dire pour 3 registres)**

On notera également que désormais, le clergé est dessaisi de la tenue des registres et que les cérémonies religieuses (baptême, bénédiction nuptiale notamment) ne sont plus mentionnées ; en revanche, une nouvelle catégorie d'actes apparaît, il s'agit des divorces (relativement peu nombreux) qui ont été transcrits dans le tableau des mariages ; la tenue de l'état civil, est confiée à « des officiers publics » ; en réalité, comme ces derniers sont plutôt mal préparés à ce genre d'exercice, ils ont, vraisemblablement, au début, la sagesse d'en laisser discrètement le soin – pendant un an, environ - au curé Savignac (si l'on en juge par l'écriture et la bonne orthographe) ; il en est résulté, au cours cette période, des registres très bien tenus, avec même plus de soin et de détails que dans la période antérieure. Malheureusement, après cette brève amélioration, les inscriptions sont d'une orthographe souvent défectueuse, avec des mots plus ou moins déformés, au point que la compréhension même en semble douteuse (Pierre Normandin, qui fut maire et qui intervenait en tant qu'officier d'état civil, mentionne régulièrement des témoins « mangeurs » pour « majeurs » ! et bien d'autres fantaisies) ; même l'instituteur de l'époque, Jacques Mongin, qui résidait à Artiguillon, semble assez faible en orthographe ; il écrit, par exemple, « nissance » pour naissance, « metteyrie » pour métairie, etc ; il convient également de mentionner les variations d'orthographe, quelque peu fantaisistes, des noms propres, ce qui ne manquera de compliquer les recherches généalogiques.

On ne peut aussi s'empêcher d'avoir quelques craintes concernant d'éventuelles omissions, malgré la bonne volonté manifeste des « officiers publics », ne serait ce que du fait de la présence d'inscriptions correctrices à la fin de certains registres annuels ; il convient également de signaler l'absence des déclarations de naissances de l'an IV (du 23 septembre 1795 au 21 septembre 1796), le registre en ayant été vraisemblablement égaré. (*)

Autre modification importante : au calendrier grégorien observé jusqu'ici, est substitué, vers la fin de 1793, le calendrier républicain ; mais, cette substitution n'ayant été qu'éphémère, pour assurer la continuité des datations tant futures que passées, nous avons donné les deux sortes de dates pour chaque inscription ; on trouvera, en outre, en annexe, un tableau de correspondance des deux calendriers.

Enfin, de nouvelles entités administratives apparaissent :

- la commune remplace la paroisse et Boyentran est incorporé à St Germain d'Esteuil ; la commune est administrée par un maire et des officiers publics, notamment, pour les actes d'état civil.

- les communes sont groupées par cantons, arrondissements et départements : St Germain d'Esteuil est ainsi rattaché quelque temps au canton de St Estèphe, et l'arrondissement, dirigé par un sous-préfet, est celui de Lesparre ; quant au département, la Gironde, il change de nom, sous la Terreur (au moment où Robespierre fait guillotiner les « Girondins ») pour devenir, très provisoirement, le département du Bec d'Ambès.

(*) N.B. Egaré, mais pas perdu car, fort heureusement, nous l'avons trouvé à la fin du registre des mariages de la période suivante (1803 – 1812), en même temps que l'inscription des promesses de mariage de 1802 à 1803 (dont l'inscription semble avoir, ensuite, été abandonnée). Ces naissances de l'an IV (et du début de l'an V) ont été insérées à leur place chronologique dans les transcriptions de la période 1793 – 1802 (en mentionnant leur provenance)

Correspondance des calendriers républicain et grégorien (tableau annexé à la transcription des registres de 1793 à 1802)

An	1er Vend.	1er Brum.	1er Frim.	1er Niv.	1er Pluv.	1er Vent.	1er Germ.	1er Flor.	1er Prair.	1er Mess.	1er Therm.	1er Fruct.	(*)	1er
I	1792				1793									
	09 22	10 22	11 21	12 21	01 20	02 19	03 21	04 20	05 20	06 19	07 19	08 18	09 17	(5)
II	1793				1794									
	09 22	10 22	11 21	12 21	01 20	02 19	03 21	04 20	05 20	06 19	07 19	08 18	09 17	(5)
III	1794				1795									
	09 22	10 22	11 21	12 21	01 20	02 19	03 21	04 20	05 20	06 19	07 19	08 18	09 17	(6)
IV	1795				1796									
	09 23	10 23	11 22	12 22	01 21	02 20	03 21	04 20	05 20	06 19	07 19	08 18	09 17	(5)
V	1796				1797									
	09 22	10 22	11 21	12 21	01 20	02 19	03 21	04 20	05 20	06 19	07 19	08 18	09 17	(5)
VI	1797				1798									
	09 22	10 22	11 21	12 21	01 20	02 19	03 21	04 20	05 20	06 19	07 19	08 18	09 17	(5)
VII	1798				1799									
	09 22	10 22	11 21	12 21	01 20	02 19	03 21	04 20	05 20	06 19	07 19	08 18	09 17	(6)
VIII	1799				1800									
	09 23	10 23	11 22	12 22	01 21	02 20	03 22	04 21	05 21	06 20	07 20	08 19	09 18	(5)
IX	1800				1801									
	09 23	10 23	11 22	12 22	01 21	02 20	03 22	04 21	05 21	06 20	07 20	08 19	09 18	(5)
X	1801				1802									
	09 23	10 23	11 22	12 22	01 21	02 20	03 22	04 21	05 21	06 20	07 20	08 19	09 18	(5)
XI	1802				1803									
	09 23	10 23	11 22	12 22	01 21	02 20	03 22	04 21	05 21	06 20	07 20	08 19	09 18	(6)
XII	1803				1804									
	09 24	10 24	11 23	12 23	01 22	02 21	03 22	04 21	05 21	06 20	07 20	08 19	09 18	(5)
XIII	1804				1805									
	09 23	10 23	11 22	12 22	01 21	02 20	03 22	04 21	05 21	06 20	07 20	08 19	09 18	(5)
XIV	1805													
	09 23	10 23	11 22	12 22										

(*) Jours supplémentaires du calendrier républicain dits "Sans-Culottides" (par abréviation : S.C.)

1er S.C. : **fête de la Vertu** - 2ème S.C. : **fête du Génie** - 3ème S.C. : **fête du Travail**

: **fête de l'Opinion** - 5ème S.C. : **fête des Récompenses**

S.C. (seulement tous les 4 ans à compter de 1791) : **Jour de la Révolution**

N.B. Le nombre (Nb) de S.C., 5 ou 6, selon l'année, est mentionné sur le tableau ci-dessus

- Noms des mois écrits en entier : Vendémiaire, Brumaire, Frimaire – Nivose, Pluviose, Ventose – Germinal, Floréal, Prairial – Messidor, Thermidor, Fructidor. (Source : QUID 1992 pagez 256)